

FICHE MÉTIER-CONCOURS

ATTACHÉ TERRITORIAL

Les missions :

Un attaché territorial exerce ses fonctions au sein des grandes communes, des organismes intercommunaux, des départements et des régions. Selon sa spécialité, il peut participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées à l'échelon territorial dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social et culturel. Il peut également travailler dans des domaines plus pointus comme l'informatique.

On trouve des attachés territoriaux dans les 5 grands domaines d'intervention des collectivités locales : pilotage et management des ressources ; politiques publiques d'aménagement et de développement territorial ; interventions techniques ; services à la population ; et sécurité publique-incendie-secours. En tout plus de 230 métiers sont offerts aux fonctionnaires territoriaux, du contrôleur de gestion au conseiller en organisation, en passant par le chargé de recrutement ou le responsable d'études... Tout dépend de la formation d'origine du candidat et de la spécialité qu'il a choisie au concours.

Selon son affectation, l'attaché territorial peut être amené à rencontrer les acteurs locaux (maires, élus, associations...), à diriger des réunions de travail, à lancer des études... Il peut aussi encadrer une équipe.

La carrière :

L'attaché territorial peut accéder au grade d'attaché principal par voie de promotion interne et postuler à des emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale.

La rémunération brute mensuelle s'élève (hors primes) à 1 795 €.

Les primes sont très variées d'une collectivité territoriale à l'autre et dépendent de votre niveau de responsabilité. Elles peuvent constituer en moyenne 20 à 50% du salaire.

Diplôme requis :

Bac +3 : Licence ou diplôme de niveau équivalent. Un master Bac+5 est conseillé. Concours de catégorie A.

Le concours :

Le concours est organisé par grandes zones de recrutement interrégionales et propose 5 spécialités à choisir au moment de l'inscription :

- administration générale ;
- gestion du secteur sanitaire et social ;
- analyste ;
- animation ;
- urbanisme et développement des territoires.

Admissibilité (épreuves écrites) :

1/ Composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...)

Durée : 4 heures - coefficient 3.

2/ La rédaction d'une note à partir d'un dossier soulevant un problème territorial en corrélation avec la spécialité choisie.

Durée : 4 heures - coefficient 4.

Admission (épreuves orales) :

1/ Entretien avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois dans la spécialité choisie.

Durée : 20 minutes - coefficient 4.

2/ Epreuve de langue vivante étrangère comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 min de préparation et 15 min d'entretien - coefficient 1.

Renseignements :

Auprès de chaque centre de gestion par département.

<http://www.lagazettedescommunes.com>